

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE** – Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Rapport d'activité 2011.

Conformément à la loi sur l'intercommunalité du 12 juillet 1999 (article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales), il est présenté au conseil municipal le rapport d'activité 2011 du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), auquel la Ville a adhéré en 2009.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le SDEPA de son rapport d'activité pour l'année 2011 accompagné de la balance du compte administratif.

Le conseil municipal prend connaissance du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.